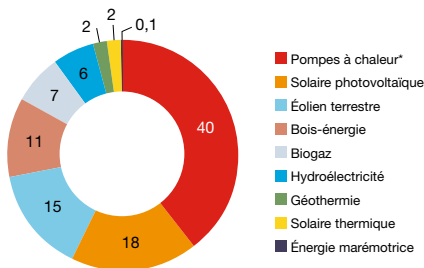


# Dépenses d'investissement dans les énergies renouvelables

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION EN 2020

TOTAL : 10 811 M€

En %



\* Comprend également les chauffe-eau thermodynamiques.

Note : les données d'investissements de 2020 sont provisoires. Les dépenses d'investissement dans l'éolien en mer et les autres énergies marines renouvelables (hors énergie marémotrice) ne sont pas incluses. D'après l'OEM, les dépenses d'investissement des énergies marines (y compris éolien en mer) représentent 1,5 milliard d'euros en 2020.

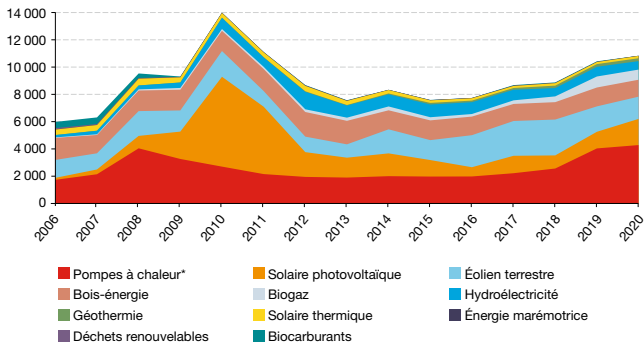
Champ : dépenses d'investissement des entreprises, des ménages et des administrations publiques.

Sources : SDES, Compte satellite de l'environnement 2022 ; Ademe, In numeri, Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération (2022)

En 2020, les dépenses d'investissement des entreprises, des ménages et des administrations dans les énergies renouvelables et de récupération s'élèvent à 10,8 milliards d'euros. Elles recouvrent l'ensemble des dépenses d'achat des équipements (fabriqués en France et importés) ainsi que les coûts de distribution, d'installation et d'études préalables. Les investissements relèvent principalement des filières des pompes à chaleur (40 %), du solaire photovoltaïque (18 %), de l'éolien terrestre (15 %) et du bois-énergie (11 %).

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

En M€<sub>2020</sub>



\* Comprend également les chauffe-eau thermodynamiques.

Note : les données d'investissements de 2020 sont provisoires. Les dépenses d'investissement dans l'éolien en mer et les autres énergies marines renouvelables (hors énergie marémotrice) ne sont pas incluses. D'après l'OEM, les dépenses d'investissement des énergies marines (y compris éolien en mer) représentent 1,5 milliard d'euros en 2020.

Champ : dépenses d'investissement des entreprises, des ménages et des administrations publiques.

Sources : SDES, Compte satellite de l'environnement 2022 ; Ademe, In numeri, Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération (2022)

Après une forte hausse des investissements dans le solaire photovoltaïque au démarrage de la filière entre 2009 et 2011, soutenue notamment par des tarifs d'achat élevés de l'électricité produite à travers le mécanisme des obligations d'achat, le montant des investissements dans les énergies renouvelables et de récupération s'est stabilisé autour de 7 à 7,5 milliards d'euros par an entre 2012 et 2016. Depuis 2017, les investissements repartent à la hausse. En 2020, ils augmentent de 4 % et atteignent 10,8 milliards d'euros. Ces investissements ont soutenu le développement des installations d'équipements de production, toujours à l'œuvre malgré la crise sanitaire, notamment dans les filières des pompes à chaleur et du solaire photovoltaïque.